

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 09 Mai 2023
Date convocation : 21 Avril 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 Avril 2023, s'est réuni à la salle communale à LANDAVRAN, le Mardi 09 Mai deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	46
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. PAPILLON* (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Alain HERVAGAUT* (PIRE-CHANCE) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GR+ERMAIN DU PINEL).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Alain HERVAGAUT* (PIRE-CHANCE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. PAPILLON* (SERVON SUR VILAINE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER CHAMPEAUX) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Laurence DOURDAIN (VAL D IZE).

Etaient absents excusés : M. Jean-Claude LAMY, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie LEGROS, M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS), M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT, Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel COUVERT (VITRE). – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).



COMITÉ SYNDICAL 09 MAI 2023

DELIBERATION N°1
(7.6: Contributions budgétaires)

OBJET : PREVENTION – TERRITOIRE ECONOMIE EN RESSOURCES : Soutien financier apporté aux usagers souhaitant acquérir un lombricomposteur

Monsieur Allain TESSIER, Vice-Président en charge du TER, expose :

Considérant que le SMICTOM SUD EST 35 engagé depuis 2012 dans la promotion du compostage domestique, souhaite déployer le tri à la source des biodéchets sur le territoire dès le 1^{er} janvier 2023 ; (cf Délibération n°1 du 6 Juillet 2022)

Considérant que dans ce cadre, le Comité Syndical a souhaité organiser des campagnes de distribution de composteurs intégrant la distribution de composteurs auprès des usagers à prix préférentiel, et une formation au compostage, la location de broyeur ainsi que la mise en place et le suivi de sites de compostages partagés ;

Considérant le schéma territorial retenu par délibération du Comité syndical du 5 Juillet 2022 visant à déployer un dispositif de tri à la source des biodéchets, il est proposé un soutien financier à l'acquisition de lombricomposteur à destination des usagers du territoire.

Le principe : l'utilisateur demande un code de réduction via le site internet du SMICTOM Sud est 35, le syndicat envoie le code de réduction à l'utilisateur, l'utilisateur utilise le code lors du passage de sa commande sur le site marchand. Le site marchand envoie la facture correspondant à la réduction au syndicat.

Le montant de la participation est proposé à hauteur de 50%, avec un plafond fixé à 40€.

Il est proposé d'instaurer une convention de partenariat avec les sites marchands proposant la vente de lombricomposteur (annexe p12).

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC LES SITES MARCHANDS PROPOSANT LA VENTE DE LOMBRICOMPOSTEUR ».

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'instaurer une convention de partenariat avec les sites marchands proposant la vente de lombricomposteur,**
- **De valider la convention à intervenir avec les sites marchands tel que présentée,**
- **De fixer le montant de la participation de la collectivité à l'acquisition de lombricomposteur à 50% du montant du lombricomposteur facturé, avec un plafond fixé à 40€,**
- **D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération,**
- **D'autoriser le Président, à signer la convention de partenariat à intervenir avec les sites marchands proposant la vente de lombricomposteur, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 44
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 44
Nombre de voix pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STÉPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 09 Mai 2023
Date convocation : 21 Avril 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 Avril 2023, s'est réuni à la salle communale à LANDAVRAN, le Mardi 09 Mai deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	46
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. PAPILLON* (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Alain HERVAGAUT* (PIRE-CHANCE) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GR+ERMAIN DU PINEL).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Alain HERVAGAUT* (PIRE-CHANCE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. PAPILLON* (SERVON SUR VILAINE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER CHAMPEAUX) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Laurence DOURDAIN (VAL D IZE).

Etaient absents excusés : M. Jean-Claude LAMY, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie LEGROS, M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS), M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT, Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel COUVERT (VITRE). – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).



COMITÉ SYNDICAL 09 MAI 2023

DELIBERATION N°2

(1.4: Autres types de contrats)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Convention d'utilisation du WEBSIG à intervenir avec VITRE COMMUNAUTE

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la mise en œuvre d'un WebSig au sein de VITRE COMMUNAUTE pour, notamment, la consultation du cadastre et des données thématiques, pour Vitré Communauté et les communes de l'EPCI ;

Considérant le besoin du SMICTOM SUD EST 35 d'avoir accès, pour la gestion de la collecte des déchets aux données cadastrales du territoire de Vitré Communauté ;

Considérant que l'accès à cet outil peut être facilement mutualisable et permet de réduire les coûts d'investissement du SMICTOM SUD EST 35 ;

Considérant la convention à intervenir avec VITRE COMMUNAUTE est annexée à la présente délibération ;

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA CONVENTION D'UTILISATION DU WEBSIG A INTERVENIR AVEC VITRE COMMUNAUTE ».

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter la convention d'utilisation du WEBSIG à intervenir avec Vitré Communauté,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 45
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STÉPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 09 Mai 2023
Date convocation : 21 Avril 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 Avril 2023, s'est réuni à la salle communale à LANDAVRAN, le Mardi 09 Mai deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	46
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. PAPILLON* (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Alain HERVAGAUT* (PIRE-CHANCE) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GR+ERMAIN DU PINEL).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Alain HERVAGAUT* (PIRE-CHANCE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. PAPILLON* (SERVON SUR VILAINE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER CHAMPEAUX) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Laurence DOURDAIN (VAL D IZE).

Etaient absents excusés : M. Jean-Claude LAMY, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie LEGROS, M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS), M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOUIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT, Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel COUVERT (VITRE). – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).



COMITÉ SYNDICAL 09 MAI 2023

DELIBERATION N°3

(3.6 Autres actes de gestion du domaine privé)

OBJET : DECHETERIES : Autorisation de mise en place de la Vidéoprotection sur tous les sites du SMICTOM Sud est 35

Monsieur Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge des déchèteries, expose :

Depuis 2018, le SMICTOM Sud Est 35 procède à l'instauration ou au changement des systèmes de vidéoprotection en place sur les déchèteries.

Le système de Vidéoprotection a pour objectif de

- Protéger les agents d'accueil en déchèterie ;
- Dissuader les intrusions pendant et en dehors des horaires d'ouvertures ;
- Mettre à disposition de la gendarmerie des images permettant d'identifier des individus ou des véhicules lorsque des incidents sont constatés.

Ce système s'inscrit dans une démarche globale de sécurisation des sites :

- Audit des déchèteries ;
- Rapport de préconisations du Référent Sureté de la gendarmerie nationale.

La mise en place des systèmes de vidéoprotection doit être entérinée par l'assemblée délibérante.

Par conséquent, il convient de régulariser la mise en place de ces systèmes en demandant au comité syndical l'autorisation d'installation de systèmes de vidéoprotection sur tous les sites du SMICTOM Sud Est 35, à savoir :

- Siège du SMICTOM Sud Est 35, 28 rue Pierre et Marie Curie, 35500 VITRE ;
- Local technique du SMICTOM Sud Est 35, 19 rue Pierre et Marie Curie, 35500 VITRE ;
- Les douze déchèteries :

SITES EQUIPES DE CAMERAS	SITES RESTANTS A EQUIPER
ARGENTRE	CHATILLON
BAIS	JANZE
CHATEAUBOURG	MARTIGNE
CHATEAUGIRON	RETIERS
LA GUERCHE	
NOYAL SUR VILAINE	
VAL D'IZE	
VITRE	

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA MISE EN PLACE DES VIDEOPROTECTIONS.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter la mise en place des vidéoprotections sur tous les sites listés dont le Syndicat a la gestion,**
- **De charger le Président ou son représentant, de la mise en œuvre de la présente délibération, et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 44
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 44
Nombre de voix pour : 44
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STÉPHAN



Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Affiché le

ID : 035-253500953-20230509-CS03_MAI2023-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Mardi 09 Mai 2023

Date convocation : 21 Avril 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 Avril 2023, s'est réuni à la salle communale à LANDAVRAN, le Mardi 09 Mai deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	46
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Corinne TABURET (MOULINS) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, M. PAPILLON* (SERVON SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Alain HERVAGAUT* (PIRE-CHANCE) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Alain HERVAGAUT* (PIRE-CHANCE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. PAPILLON* (SERVON SUR VILAINE) – Mme Isabelle DUSSOUS*, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER CHAMPEAUX) – M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Laurence DOURDAIN (VAL D IZE).

Etaient absents excusés : M. Jean-Claude LAMY, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Denis GATEL, M. Yves RENAULT, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie LEGROS, M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS), M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE, M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT, Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel COUVERT (VITRE). – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).



COMITÉ SYNDICAL 09 MAI 2023

DELIBERATION N° 4 (1.1 Marchés publics)

OBJET : COLLECTE : Préparation de l'appel d'offres pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages en porte à porte et en apport volontaire, la collecte du verre et des journaux-revues-magazines en apport volontaire à compter du 1^{er} janvier 2025

Monsieur Melaine MORIN, Vice-Président en charge du suivi et de l'organisation de la collecte, expose :

Vu la délibération n°1 du Comité Syndical en date du 21 Mai 2016 décidant d'attribuer le marché pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages en porte à porte et apport volontaire et la collecte du verre et des journaux-revues-magazines en apport volontaire pour une durée de 7 ans, soit du 1^{er} Janvier 2017 au 31 décembre 2023 à la Société SUEZ RV OUEST ;

Vu la délibération n°5 du Comité syndical en date du 8 novembre 2022 décidant de prolonger le marché d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Considérant le marché signé avec la Société SUEZ RV OUEST pour un montant estimé à 23 350 053,10 H.T sur 7 ans ;

Considérant le terme du marché signé avec la Société SUEZ RV OUEST au 31 décembre 2024 ;

Dans le cadre de la préparation du prochain marché, le Bureau d'étude INDDIGO a été recruté pour une assistance technique, juridique et financière dans le cadre de l'appel d'offres pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Dans le cadre du lancement de l'appel d'offres pour le futur marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, le groupe de travail « Collecte » s'est réuni à plusieurs reprises avec les Services de la collectivité et le Bureau d'étude afin d'arbitrer sur les éléments d'ordre technique, juridique, économique et financier nécessaire au projet de cahier des charges.

Dans le cadre de la préparation de l'appel d'offres, la collectivité doit fournir des éléments le plus précis possible. Le rythme de déploiement des bornes d'apports volontaires pendant la prochaine durée du marché étant un élément majeur, le syndicat a souhaité mener une réflexion à l'échelle des zones agglomérées pour les six prochaines années. Les services ont pu réaliser une étude globale sur une vingtaine de communes afin de définir des emplacements, un dimensionnement et de guider la réflexion.

Dans le cadre de la préparation de l'appel d'offre, le cadre du marché ainsi que son périmètre est présenté à l'ensemble de l'assemblée.

Le Comité Syndical prend connaissance du planning de l'appel d'offres, ainsi que du cadre du marché.

SUR LE CHOIX DU MODE DE CARBURATION, M. LE PRESIDENT DEMANDE A L'ASSEMBLEE DE SE PRONONCER SUR L'INTERDICTION DE LA CARBURATION FOSSILE DE TYPE DIESEL OU NON POUR LES VEHICULES DEMANDÉS NEUFS DEDIES AU MARCHE POUR LES PRESTATIONS DE COLLECTE.

Au vu des éléments présentés, il est procédé au vote à main levée :

Nombre de votants : 46

Pouvoirs : 0

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 46

Résultats du vote :

Pour la suppression des véhicules avec une carburation « Diesel » : 33 voix

Contre la suppression des véhicules avec une carburation « Diesel » : 13 voix

**A la majorité absolue, Le COMITE SYNDICAL,
DECIDE :**

- **D'interdire pour les véhicules neufs dédiés à la prestation de collecte des déchets en porte à porte comme en apport volontaire, l'utilisation de véhicules avec une carburation fossile de type « Diesel ».**
- **De charger le Président ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération, et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.**

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STÉPHAN
smictom
SUD-EST